

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE CRUSSOL**

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

### **portant sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) de la Communauté de Communes Rhône Crussol**

Par arrêté n°2025-012 du 09 septembre 2025 la communauté de Communes Rhône Crussol a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH).

Le PLUiH a été soumis à évaluation environnementale ayant fait l'objet d'un mémoire non technique et d'un avis de l'Autorité Environnementale, consultables dans le dossier d'enquête publique.

La Présidente du Tribunal Administratif de Lyon a désigné une commission d'enquête composée d'un Président, M. Bernard Giazzi, de deux membres titulaires, Mme Françoise Batifol et M. Jean-Pierre Revol, et d'une membre suppléante, Isabelle Carlu.

L'enquête publique se déroulera **du 13 octobre 2025 à 9h00 au 14 novembre 2025 à 17h00**. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête est consultable :

- sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6546>
- sur un poste informatique installé au siège de la Communauté de Communes Rhône Crussol et dans chaque commune aux heures d'ouvertures habituelles
- sur support papier au siège de Rhône-Crussol
- Les documents suivants seront consultables sur support papier en mairie : Dossier comprenant les pièces administratives (délibérations, bilan de la concertation, Arrêté et Avis d'enquête publique), Résumé non technique, PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), POA (Programme d'Orientations et d'Actions), OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), Règlement écrit, Règlement graphique (13 plans)

Les commissaires enquêteurs recevront le public au siège de la Communauté de Communes Rhône Crussol ou dans les mairies aux lieux, dates et horaires suivants :

	<b>Du 13/10/2025 Au 18/10/2025</b>	<b>Du 20/10/2025 Au 25/10/2025</b>	<b>Du 27/10/2025 Au 31/10/2025</b>	<b>Du 03/11/2025 Au 08/11/2025</b>	<b>Du 10/11/2025 Au 14/11/2025</b>
<b>CCRC</b>	17 octobre / 14h -17h				14 novembre / 14h-17h
<b>Alboussière</b>	17 octobre / 9h - 12h			08 novembre / 9h-12h	
<b>Boffres</b>	17 octobre / 14h - 17h				
<b>Champis</b>			30 octobre / 9h – 12h		
<b>Charmes/Rhône</b>	14 octobre / 9h - 12h				10 novembre / 15h-17h30
<b>Chateaubourg</b>		22 octobre / 13h30-16h30			
<b>Cornas</b>	16 octobre / 14h - 17h			08 novembre / 9h – 12h	
<b>Guilherand-Granges</b>	17 octobre / 9h - 12h				14 novembre / 9h-12h
<b>Saint-Georges-Les-Bains</b>	14 octobre / 14h - 17h				10 novembre / 9h-12h
<b>Saint-Péray</b>	16 octobre / 8h30 - 11h30			05 novembre / 8h30-12h00	
<b>Saint-Romain-De-Lerps</b>		22 octobre / 9h -12h			10 novembre / 9h-12h
<b>Saint-Sylvestre</b>					10 novembre / 14h-17h
<b>Soyons</b>		21 octobre / 9h -12h		04 novembre / 9h00-12h00	
<b>Toulaud</b>		21 octobre / 13h30 -16h30		04 novembre / 13h30-16h30	

Pendant la durée de l'enquête, les observations ou propositions du public pourront être consignées :

- Sur les registres d'enquête papiers déposés au siège de la CCRC et dans les mairies aux horaires d'ouverture habituels sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnels
- Sur les registres dématérialisés disponibles à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6546>
- Par mail à l'adresse électronique suivante : [enquete-publique-6546@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6546@registre-dematerialise.fr)
- Par écrit à : **M. le président de la commission d'enquête publique, Projet de PLUiH de Rhône-Crussol, CCRC, 1278 rue Henri Dunant, CS 20249, 07502 Guilherand-Granges Cedex**
- Suite à la rencontre en permanence d'un commissaire-enquêteur ; la contribution sera alors versée au registre d'enquête dématérialisé ou papier.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6546>

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée auprès de la CCRC par téléphone au **04 75 41 99 19** ou par mail à l'adresse [pluih@rhone-crussol.fr](mailto:pluih@rhone-crussol.fr)

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés au siège de la CCRC, sur le site internet de la Communauté de Communes Rhône-Crussol : <https://www.rhone-crussol.fr/> sur le site du registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6546>, ainsi que dans les 13 communes membres pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.